

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois.

**DIRECTION et RÉDACTION :**

au Secrétariat du Gouvernement.

**ADMINISTRATION :**

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

**SOMMAIRE.****PARTIE OFFICIELLE :**

Ordonnance Souveraine nommant le Directeur des Services Judiciaires et le Président du Conseil d'État.  
Ordonnance Souveraine nommant le Directeur du Service des Relations Extérieures.  
Arrêté ministériel relatif aux fonctions de la Délégation Spéciale de Monaco.  
Note concernant la création d'une Commission d'Études législatives et économiques.

**ECHOS ET NOUVELLES :**

Citation à l'Ordre du Régiment.

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL**

Nous, Ministre d'État de la Principauté,  
Vu les articles 37 et 38 de la Constitution du 5 janvier 1911, modifiés par l'article 11 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 93 de l'Ordonnance du 7 mai 1910, sur le Conseil Communal ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 9 janvier 1918 ;

Considérant que les communes de la Condamine et de Monte-Carlo sont réunies à celle de Monaco et que par voie de conséquence les Délégations Spéciales, instituées pour les deux premières communes, cessent d'exister ;

**Arrêtons :**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. — La Délégation Spéciale de Monaco, nommée en l'absence de Conseil Communal par Arrêté ministériel du 3 août 1914, exercera ses fonctions sur tout le territoire de la Principauté, à partir du 15 janvier 1918.

ART. 2. — M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le dix janvier mil neuf cent dix-huit.

Le Conseiller Privé, Chef du Cabinet Civil,  
ff<sup>ms</sup> de Ministre d'État,  
G. JALOUSTRE.

Pour préparer les mesures d'exécution consécutives aux Ordonnances du 18 novembre 1917 et examiner les questions économiques urgentes, soulevées par les circonstances actuelles, S. A. S. le Prince a institué une *Commission d'Études législatives et économiques*.

Cette Commission, présidée par M. le Secrétaire d'État Roussel, comprend :

MM. Allain, vice-président du Conseil d'État ;  
Auréglià, avocat ;  
Charles de Castro, conseiller de Gouvernement ;  
Labande, conservateur des Archives ;  
Eugène Marquet, ancien président du Conseil National ;  
Henri Marquet, membre de la Chambre de Commerce ;  
le docteur Marsan, directeur de l'Hygiène Publique ;  
Alexandre Médecin, ancien conseiller national ;

MM. François Médecin, ancien conseiller national ;  
Suffren Reymond, ancien président de la Commission Intercommunale ;  
Verdier, président de Chambre à la Cour d'Appel.

M. Ch. de Castro a été désigné comme vice-président et M. Auréglià comme secrétaire.

La Commission s'est réunie les 8 et 12 janvier, en présence de M. le Conseiller Privé Jaloustre, Chef du Cabinet Civil, faisant fonctions de Ministre d'État.

Elle a décidé qu'une Sous-Commission des Intérêts économiques serait formée dans son sein et que cette Sous-Commission entrerait sans délai en rapports — pour documenter ses études — avec les notabilités des Colonies étrangères comme avec celles de la population monégasque.

\* \*

La Sous-Commission des Intérêts économiques recevra avec satisfaction les communications écrites se rapportant à ses travaux qui lui seront adressées. Ces communications doivent être envoyées à M. Conseiller de Gouvernement C. de Castro, président de la Sous-Commission.

**ÉCHOS & NOUVELLES**

M. Prat Emmanuel, professeur adjoint au Lycée, sous-lieutenant au 52<sup>e</sup> Colonial, a été cité à l'Ordre du Régiment dans les termes suivants :

« Le 24 septembre 1917, en première ligne, au cours d'une attaque ennemie effectuée sur la compagnie voisine et sur sa section de droite, a fait preuve des plus sérieuses qualités militaires de sang-froid et de bravoure. »

**ADMINISTRATION DES DOMAINES****AVIS**

En exécution de l'Ordonnance Souveraine du 30 mai 1917, l'Administrateur des Domaines procédera à la vente de gré à gré, en deux lots, des deux épaves de mer ci-après :

1<sup>o</sup> Poutre carrée de bois de sapin, de 6 m. 80 de long sur 32 centimètres carrés ;

2<sup>o</sup> Poutre ronde de bois de sapin, de 10 mètres de long sur 22 centimètres de diamètre en son milieu.

Les offres seront reçues au bureau des Domaines jusqu'au 25 janvier inclus.

Il sera perçu 5 p. % en sus du prix pour frais de vente.

L'Administrateur des Domaines p. i.,  
MAURAN.

**PARTIE OFFICIELLE**

N° 2623.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 2, 6 et 7 de l'Ordonnance Constitutionnelle en date du 18 novembre 1917, apportant quelques compléments et modifications à la Constitution du 5 janvier 1911 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Secrétaire d'État François Roussel est nommé Directeur des Services Judiciaires et Président du Conseil d'État.

Donné à Paris, le huit janvier mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'État,  
Le Vice-Président du Conseil d'État,  
Signé : E. ALLAIN.

N° 2624.

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU  
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 4 de l'Ordonnance Constitutionnelle en date du 18 novembre 1917, apportant quelques compléments et modifications à la Constitution du 5 janvier 1911 ;

**Avons Ordonné et Ordonnons :**

M. le Secrétaire d'État François Roussel est nommé Directeur du Service des Relations Extérieures.

Donné à Paris, le huit janvier mil neuf cent dix-huit.

ALBERT.

Par le Prince :

P. le Secrétaire d'État,  
Le Vice-Président du Conseil d'État,  
Signé : E. ALLAIN.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Première Insertion.)

Suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Antoine Blanc, suppléant M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le 9 janvier 1918, MM. François et Ido BULGHERONI, frères, entrepreneurs de travaux publics associés, demeurant à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Bulgheroni, se sont rendus acquéreurs du fonds de commerce de « Négociant en vins et spiritueux et Bar », exploité à Monaco, boulevard de l'Observatoire, villa Bulgheroni, saisi sur le sieur Emmanuel BOSIO, ci-devant négociant en vins, demeurant audit lieu.

Les créanciers de M. Bosio sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix d'adjudication au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Pour M<sup>e</sup> EYMIN, notaire :  
A. BLANC, suppléant.

Etude de M<sup>e</sup> ALEXANDRE EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

### AVIS

Suivant procès-verbal d'adjudication, dressé par M<sup>e</sup> Antoine Blanc, suppléant M<sup>e</sup> Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, mobilisé, le 27 décembre 1917, M. Jean GONINO, architecte, demeurant à Monaco, s'est rendu acquéreur du fonds de Cabinet d'architecte, exploité à Monaco, rue Terrazzani, n° 6, dépendant de la succession de M. Théodore-Joseph GASTAUD, en son vivant architecte à Monaco.

Les créanciers, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui sera effectué en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix d'adjudication au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> Eymin, notaire, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de la présente insertion.

Pour M<sup>e</sup> EYMIN, notaire,  
(Signé) A. BLANC, suppléant.

### Société Monégasque de Panification Modèle

### AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme des Etablissements G. Barbier sont informés que le coupon n° 21 des actions de capital est payable à raison de 25 francs, suivant la décision de l'Assemblée générale du 29 mai 1917, à la Société Générale à Monte Carlo et à la Société Marseillaise à la Condamine.

### AMEUBLEMENTS & TENTURES

EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest  
MONACO (CONDAMINE)

## SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de Crédit Industriel & Commercial & de Dépôts

Société Anonyme. Fondée en 1865  
Capital : 55.000.000 - Réserves : 21.000.000

Siège Social : MARSEILLE, Rue Paradis, 75

AGENCE DE MONACO :  
43, Rue Grimaldi (Condamine)

Escompte du Papier de Commerce  
Paiements et envois de Fonds :: Chèques  
Lettres de Crédit :: Ordres de Bourse  
Régularisation de Titres :: Dépôts de Titres  
Dépôts de Fonds à vue productifs d'intérêts  
Paiement de tous coupons Français et Etrangers  
Location de coffres-forts :: Dépôts de colis précieux  
Change de monnaies étrangères

La Société Marseillaise possède dans le Midi un réseau d'Agences très complet en même temps qu'une succursale à Paris et des correspondants directs dans toutes les villes de France et de l'Etranger.



Pour tous renseignements :  
**F. HAUËT**  
Seul Représentant  
AVENUE DE LA GARE, 58  
à NICE (Alpes-M<sup>me</sup>).

## Comptoir National d'Escompte DE PARIS

Société Anonyme au Capital de  
200 millions de francs entièrement versés.

AGENCES DE  
MONTE CARLO : Galerie Charles III  
LA CONDAMINE : 25, boulevard de la Condamine  
MENTON : Avenue Félix-Faure

Escompte :: Recouvrements :: Chèques  
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres  
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres  
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit  
Change de Monnaies étrangères  
Location de Coffres-forts

INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE  
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE

Caveaux Spéciaux  
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux

## APPAREILS & PLOMBERIE SANITAIRES

H. CHOINIÈRE & G. VAUTIER

TÉLÉPHONE : 0-08

18, Boulevard des Moulins

MONTE CARLO

Devis gratuits sur demande

## ÉLECTRICITÉ

Application Générale

DOUARD & C<sup>o</sup>

Ancien Contremaitre des Maisons Bouillet et Barbey.

11, avenue Saint-Charles, MONTE CARLO

BULLETIN  
DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 18 janvier 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53797.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 10 février 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 16116.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 28 mars 1917. Trois Obligations 4 % de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 69024, 69025 et 69026.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 13 avril 1917. Une Obligation de 300 fr. de la Société du Mont-de-Piété de Monaco, portant le n° 001115.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, du 26 avril 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 13456 et une Obligation 4 % de la même Société, portant le n° 120485.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Dix Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19907, 23259, 30415, 30422, 30423, 35975, 40987, 45870, 48058, 82833.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 087456 et 134360.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 7 mai 1917. Deux Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 13499 et 40994.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 10 mai 1917. Trois Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 38319, 39386, 39387.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 25 mai 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n°s 026045, 034197, 034205 et 034217.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 2 juillet 1917. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 54960, 54975, 54976 et 54977.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 6 juillet 1917. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17891 à 17905 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 21 juillet 1917. Quatre Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 38390, 41515, 41761 et 48337.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 septembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 44853.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 octobre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 1831 et 1832.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 6 novembre 1917. Cinquante Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 75202 à 75251 inclus.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1917. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46018 et 52961.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 10 novembre 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 45246.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 14 novembre 1917. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 38674.

Exploit de M<sup>e</sup> Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 29 novembre 1917. Deux Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 46520 et 46521.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 22 décembre 1917. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 10967.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M<sup>e</sup> Vialon, huissier à Monaco, suppléé légalement par E. Miglioretti, en date du 29 janvier 1917. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53397.

Titres frappés de déchéance.

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1918.